



Assemblée générale

Cinquante et unième session

1^{re} séance plénière
Mardi 17 septembre 1996, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président provisoire : M. Freitas do Amaral (Portugal)

La séance est ouverte à 15 h 30.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le Chef de la délégation du Portugal

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) :
Je déclare ouverte la cinquante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) :
Avant d'inviter les représentants à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation conformément à l'article 62 du règlement intérieur, je propose qu'en ce troisième mardi de septembre nous célébrions aussi la Journée internationale de la paix, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/67 du 30 novembre 1981 et consacrée à la célébration et au renforcement des idéaux de paix tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Point 122 de l'ordre du jour provisoire

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/51/366)

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) :
Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/51/366, qui a été distribué cet après-midi dans la salle de l'Assemblée générale. Ce document contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que neuf États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

«Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées.»

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) : L'article 28 du règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Je propose donc que, pour la cinquante et unième session, la Commission de vérification des pouvoirs se compose des États Membres suivants : Chine, République dominicaine, Gabon, Pays-Bas, Paraguay, Philippines, Fédération de Russie, Sierra Leone et États-Unis d'Amérique.

Puis-je considérer que les États que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Élection du Président de l'Assemblée générale

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Je rappelle que, conformément au paragraphe 1 de l'annexe à la résolution 33/138 de l'Assemblée générale, le Président de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale doit être élu parmi les représentants des États d'Asie.

À ce propos, le Président du Groupe des États d'Asie m'a informé que ce groupe appuie la candidature de S. E. M. Razali Ismail, de la Malaisie, à la présidence de l'Assemblée générale.

Conformément aux dispositions du paragraphe 16 de l'annexe VI du règlement intérieur, je déclare donc S. E. M. Razali Ismail, de la Malaisie, élu Président de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session par acclamation.

J'adresse mes sincères félicitations à S. E. M. Razali Ismail, et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du protocole d'escorter le Président à la tribune.

M. Razali Ismail assume la présidence.

Déclaration de M. Razali Ismail, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session

Le Président (*L'orateur parle en malaisien; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation de la Malaisie*) : Je suis véritablement heureux et reconnaissant de la confiance dont les membres des délégations m'ont honoré en me donnant pour mandat de présider les travaux de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à sa cinquante et unième session. Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, Président de l'Assemblée générale à sa cinquantième session qui vient de se terminer, pour l'efficacité et le professionnalisme dont il a fait preuve pendant son mandat.

Je tiens à saluer chaleureusement tous les membres des délégations qui participent à la cinquante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale qui se réunit à New York, du 17 septembre 1996 au 23 décembre 1996. Je nourris le fervent espoir que cette cinquante et unième session se déroulera dans une atmosphère cordiale et dans un esprit de respect mutuel et de coopération. Je suis certain qu'en oeuvrant avec opiniâtreté et animés de la volonté et du dévouement nécessaires, nos travaux seront couronnés de succès au bénéfice de toute l'humanité.

(L'orateur poursuit en anglais)

Je me sens très humble en cette occasion, et j'estime que le grand honneur que représente pour mon pays, la Malaisie, mon accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session reflète la reconnaissance par les membres du fait que la Malaisie a apporté une contribution active aux affaires multilatérales, et en particulier aux Nations Unies. La participation de la Malaisie s'est encore accrue depuis que le Premier Ministre, M. Mahathir Mohamad, a accédé au Gouvernement.

Dans de nombreux discours prononcés à l'Assemblée, les buts et principes de la Charte ont été loués et les États Membres ont été encouragés à les respecter. Mais malgré les progrès notables faits dans les domaines de la décolonisation et de l'élimination de l'apartheid, l'application de ces buts et principes reste toujours dans une large mesure un objectif à atteindre. Le monde est affecté par de multiples manifestations d'inégalité qui continuent à perpétuer la misère humaine et à accroître les privations. Tant que le monde ne sera pas exempt d'armes nucléaires, il devra faire face à la résurgence d'hostilités ethniques et religieuses qui, conjuguées à la pauvreté et à la dégradation de l'environnement, conduiront à une situation où l'insécurité mondiale atteindra des niveaux explosifs.

Le caractère interdépendant de notre monde est reconnu par tous, mais l'Assemblée n'en est pas moins encore témoin de très graves injustices dans de nombreux aspects de la vie humaine. En cette période de découvertes scientifiques incroyables, alors que les connaissances et les moyens dont nous disposons devraient nous permettre de rechercher une destinée commune fondée sur nos intérêts communs, la détermination fait défaut à la communauté internationale pour surmonter ces problèmes mondiaux.

En tant que représentants de 185 États Membres, nous devons chercher à savoir pourquoi nous ne réussissons pas à dépasser les frontières étroites de nos intérêts nationaux et pourquoi nous ne nous employons pas à tenir les promesses que nous avons faites de parvenir à un monde meilleur. Ces attentes de la communauté internationale manquent peut-être de réalisme et les idéaux de la Charte sont peut-être trop élevés pour être atteints.

L'Assemblée générale commence sa cinquante et unième session sans aucune célébration tandis que l'on critique l'incapacité des Nations Unies de répondre convenablement aux crises internationales. Les Nations Unies en tant qu'Organisation sont confrontées à une crise financière qui menace de les paralyser. On allègue que l'efficacité de l'Organisation est entravée par une mauvaise gestion, un manque d'efficacité et par un cadre institutionnel dysfonctionnel. Les appels à la réforme ne viennent pas seulement des États Membres mais sont exprimés dans la même mesure par l'opinion publique mondiale. Les Nations Unies doivent non seulement affronter les problèmes que pose le système mais également des difficultés plus grandes encore lorsque leur rôle et leurs capacités sont examinés dans le contexte des événements mondiaux et des tendances qui émergent.

Alors que j'accède à la présidence, je dois m'inspirer de l'expérience que j'ai acquise à l'ONU au cours des huit

années que j'y ai passées en qualité de Représentant permanent de la Malaisie. J'espère que cette expérience me sera utile pour comprendre l'écosystème des Nations Unies et pour bénéficier de l'aide des amis et collègues dont je partage les objectifs, au sein du système intergouvernemental, du Secrétariat et de la société civile extérieure. J'ai besoin de leur aide, et je leur adresse un appel compte tenu de tout ce qui m'attend en ma qualité de Président.

Comme par le passé, nous avons un ordre du jour provisoire qui, pour cette session, compte à ce jour 163 points et portent notamment sur des questions allant de la paix et la sécurité au développement — y compris l'assistance au développement — en passant par les droits de l'homme, les femmes, les jeunes et les stupéfiants. En traitant de ces questions importantes, j'espère que le syndrome qui prévaut, à savoir «les affaires continuent comme d'habitude» sera laissé de côté. Ce que nous faisons ici à l'Assemblée, à grands frais, est examiné de façon critique à l'extérieur. Il est clair que ce qui résulte de nos délibérations doit avoir de l'importance et changer les choses. Notre résolution et nos méthodes de travail sont mises en cause. Le temps des atermoiements et des déjeuners prolongés entraînant d'autres retards, à un coût énorme, est terminé. De même, je l'espère, le supplice que sont les longs et vagues discours prononcés au sein des Commissions.

Au cours de cette cinquante et unième session, l'Assemblée générale aura pour tâche de choisir un Secrétaire général. Je suis sûr que l'Assemblée, qui représente l'ensemble des Membres, saura, en coopération avec le Conseil de sécurité, jouer un rôle constructif en faisant preuve de sagesse et d'impartialité, et qu'elle saura tracer le chemin qui conduira à la préservation et au renforcement de l'intégrité de l'institution des Nations Unies.

La session extraordinaire consacrée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement sera également un événement important de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. À cette occasion, il ne suffira pas d'examiner d'un oeil sévère et critique les décisions prises à Rio de Janeiro. Les Nations Unies ont une responsabilité particulière pour ce qui est de rendre opérationnel le développement durable. Les décisions qui émaneront de cet examen devront témoigner de la capacité d'action des Nations Unies, et les représentants manqueraient à leur devoir si le consensus auquel nous sommes arrivés devait être perçu comme dépourvu de sens et d'intérêt. Si l'ONU ne peut jouer le rôle principal dans le développement des ressources, elle doit tout au moins être le principal catalyseur du développement, un catalyseur qui influence fortement la coordination au niveau macro-écono-

mique avec d'autres organes ayant davantage accès aux ressources, mais dont la structure est moins démocratique.

Sur le plan du désarmement, l'Assemblée générale devrait tirer partie des événements survenus récemment en ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Compte tenu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'important avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la légalité des armes nucléaires, le désarmement nucléaire va être maintenant au centre de l'attention de l'Assemblée générale, et les résultats attendus doivent répondre aux aspirations de l'humanité.

Les points se rapportant au développement social, y compris les questions telles que les droits de l'homme, les femmes, les enfants, les handicapés et les déshérités, sont également importants. Tout aussi importants sont les événements qui se déroulent au Moyen-Orient et en Bosnie-Herzégovine ainsi que dans de nombreuses autres parties du monde, que ce soit en Afrique, en Asie ou en Amérique Latine et qui méritent de retenir notre attention. L'Afrique et les pays les moins développés exigent également une attention particulière de notre part.

Durant la cinquante et unième session de l'Assemblée générale j'entends faciliter une participation plus grande des membres de la société civile à nos travaux et renforcer le succès du Conseil économique et social. Les organisations non gouvernementales sont des agents de multilatéralisme au niveau local, là où les forces du changement prennent souvent racine. Nous devons tirer parti de leur sagesse et de leur contribution. Leur participation ne portera pas atteinte au processus intergouvernemental. Au contraire, elle le renforcera.

Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent décider si les principes de coopération multilatérale sont valables ou non. S'ils le sont, nous devons définir les moyens qui permettront d'établir clairement la forme et le processus de cette coopération. Il est essentiel pour cela de savoir si l'ONU est l'institution appropriée. Cela est de son côté lié à la nature et au système de valeurs de nos sociétés par rapport à l'avenir. Nous devons nous demander : les idéaux de justice sociale et de compassion ont-ils diminué à tel point que le souci des intérêts nationaux égoïstes l'emporte sur la nécessité de nous pencher sur les besoins d'autrui? Les États Membres peuvent-ils se désintéresser des menaces et de la misère qui affectent le monde au nom de leurs intérêts égoïstes? Si l'on regarde autour de soi, il est clair que nous restons confrontés à une série de problèmes non militaires qui menacent la sécurité

de l'homme. Les problèmes mondiaux tels que la dégradation de l'environnement et la pollution, la progression des maladies contagieuses, le trafic international des drogues, le crime organisé, les mouvements massifs de populations et la crise de la viabilité environnementale et sociale exigent des solutions mondiales. Ces phénomènes, et les forces qui les poussent à travers les frontières nationales touchent des populations entières, mais ils ne peuvent être combattus par des moyens militaires et leur solution dépend d'une coopération internationale.

Les liens solides qui existent entre la paix, le développement et la sécurité de l'homme sont énoncés dans la Charte des Nations Unies elle-même. La mondialisation du commerce et le mouvement des capitaux et des marchés partout dans le monde n'ont pas réduit la disparité croissante entre pauvres et riches. Cet écart s'accroît, à la fois entre les nations et au sein des nations.

C'est dans le domaine de l'amélioration des conditions économiques et sociales des peuples que l'ONU devrait se montrer le plus énergique. C'est également un domaine particulièrement difficile, l'un de ceux où l'on n'a obtenu que de maigres résultats. Des gouvernements nationaux perdent leur marge de manoeuvre politique en raison des pressions et des besoins économiques croissants, qui peuvent les transformer en agents du marché mondial et diminuer l'autonomie de l'État en tant qu'acteur mondial efficace. L'ONU peut jouer un rôle vital dans l'identification des ressources nécessaires aux pays pauvres en développement et l'évaluation de l'impact social de l'ordre économique mondial en assurant une coordination politique générale entre les institutions de Bretton Woods et l'Organisation du commerce mondial. L'ONU devrait également surveiller les activités des sociétés transnationales, qui exercent tant de pouvoir.

Le processus intergouvernemental que pratique l'ONU se heurte au problème que pose la conciliation des élans contradictoires qui exige que l'on respecte les normes mondiales et les droits universels tout en tenant compte des impératifs de la protection de la souveraineté. La participation d'acteurs de la société civile aux activités des Nations Unies pourrait freiner les politiques du pouvoir et alléger les tensions entre les diktats de l'universalité et de la souveraineté nationale.

Il convient d'examiner de près la nature laborieuse de la prise de décisions par consensus, qui repose souvent sur le plus petit dénominateur commun. Les représentants auprès de l'ONU sont peut-être trop éloignés des problèmes qu'ils doivent traiter, et la camaraderie de la vie diplomati-

que a peut-être émoussé leur sens critique. Il convient de savoir si seule la diplomatie internationale doit se voir confier la recherche d'une solution aux problèmes mondiaux. La diplomatie internationale ne semble pas se soucier du facteur temps, qui est critique. Des mois voire des années s'écoulent avant que des accords internationaux soient négociés et appliqués. La dégradation de l'environnement, par exemple, qui peut entraîner une pollution grave ou le déboisement, est plus rapide que le potentiel politique de protection et de mise en oeuvre. De même, nous ne devons pas rechercher à l'ONU des prétendues solutions qui n'affecteront pas notre propre pouvoir et nos propres normes de vie lorsque nous décidons du sort et des moyens de subsistance d'autrui.

L'ONU doit commencer à faire preuve de réalisme et à placer les questions critiques, en particulier celles relatives à la pauvreté et à l'injustice sociale, au centre du débat national et public. Que faut-il pour cela? Il faut tout d'abord que les États Membres fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour respecter les principes démocratiques et d'un sens des responsabilités. La nature de la pratique démocratique nécessaire à une telle entreprise se fonde sur des délibérations et des consultations sérieuses de nature à minimiser les compromis et à optimiser les options les plus propices à protéger les valeurs universelles.

Le processus de réforme doit commencer par la recherche d'un consensus politique sur ce que l'ONU doit être et peut faire. Une stratégie cohérente et réalisable pour l'avenir, un mandat plus restreint, des ressources et des priorités rationalisées, joints à un leadership responsable et inspiré, sont les préalables nécessaires à ce processus pour instaurer une Organisation des Nations Unies pertinente et vitale pour l'avenir.

Je demande humblement à tous les États Membres de saisir cette occasion pour opérer des changements profonds et de le faire dans un esprit constructif, un esprit de tolérance et un esprit de compromis. Je lance également cet appel au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, critiqué et sous-estimé, mais dont dépend beaucoup le processus intergouvernemental. Je pense qu'aucune réforme véritablement sérieuse des Nations Unies n'est possible sans la participation à la fois des États Membres et du Secrétariat, et ce, dès le début, pour trouver une prémisses commune qui permettra d'entamer la réforme et de prendre d'importantes initiatives. Des leçons doivent être tirées des événements récents, sinon l'ONU tout entière en souffrira.

L'ONU, en fin de compte, n'est pas un gouvernement mondial. D'une certaine façon, c'est une association d'États qui se sont rassemblés pour en faire une institution mondiale devant servir les intérêts de tous, en allant au-delà des gouvernements et en tirant parti des énergies créatrices de la diversité mondiale elle-même. Le sort de l'Organisation dépend essentiellement de la question de savoir si ses Membres sont disposés à investir dans une organisation viable et sur quelles valeurs universelles ils se fondent. Aujourd'hui, surviennent des tragédies aux conséquences énormes lorsque l'ONU ne s'oppose pas aux exigences du pouvoir qui sapent les valeurs universelles. Voyez la Bosnie-Herzégovine et le Rwanda. La responsabilité de ces tragédies incombe avant tout aux grandes puissances. L'ONU ne peut pas être le véhicule des politiques du pouvoir. Pas plus qu'elle ne peut uniquement s'appuyer sur de nobles intérêts et des principes élevés. Nous devons construire un équilibre crucial.

La séance est levée à 16 heures.